

# CORRESPONDANCES ENTRE LA FRANCE ET LE CHILI

**Guy DUTAU**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 4 JANVIER 2003**

---

- **Pli** de " NESTOR ALBERT " **du Havre** (LE HAVRE - LE PORT), en date du 16 juillet 1864, **pour Valparaiso** "par le navire Pondichéry" affranchi à 90c à l'aide d'un 80c et d'un 10c Empire dentelés. Il s'agit d'un triple port au tarif " Pays d'outremer sans distinction de parages par bâtiments de commerce partant des ports de France ". Le port d'une lettre au 1er échelon (jusqu'à 7,5 grammes) était de 30c selon l'arrêté du 4 juillet, applicable le 1<sup>er</sup> août 1849. Ce pli qui accompagnait des marchandises chargées sur le " Pondichéry " contenait plusieurs connaissements, d'où son poids (entre 15 et 22,5 grammes). De fait, il porte la mention " 3 " (pour trois ports) à côté de la mention manuscrite de routage. La taxe de 45 centavos correspond au triple port chilien.



- En sens inverse, **de Santiago du Chili** (16 mars 1857) avec mention manuscrite de routage " por barque de vela para Francia " (par bâtiment à voile pour la France) : pli **pour Bordeaux** portant le timbre à date d'entrée " OUTREMER-PAUILLAC " (4 juillet 1857) normalement frappé en rouge et la taxe au tampon façon manuscrite " 6 " (décimes) anormalement frappée dans cette couleur. Cette taxe correspond à un simple port au tarif du 1<sup>er</sup> août 1849 (6 décimes) pour une ville de l'intérieur (Bordeaux), le port de débarquement étant ici Pauillac. Si le pli avait été adressé à

Pauillac, le tarif n'aurait été que de 3 décimes. La durée d'acheminement a donc été de plus de 3 mois par la voie de Magellan ou d'Australie.



**Références :**

- "Tarifs postaux français" (J.P. Alexandre et coll., p.246).
- "Introduction à l'histoire postale" (M. Chauvet, p.326-7).
- "Le courrier du Pacifique par l'isthme de Panama (1<sup>ère</sup> partie 1843-1856)". Documents Philatéliques 1989 ; n°121 (J.P. Alexandre, voir p.37).